

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAGLAN

Nombre de conseillers

- en exercice 15
- présents 12
- votants 14
- Pour 14
- Contre 0
- Abstention 0

- DELIBERATION 031 -04-2026 RETIRE ET REMPLACE
DELIBERATION 030 -04-2026

Séance du mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en
session ordinaire à la mairie de DAGLAN
sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire

Date de convocation : 21 avril 2026

PRÉSENTS: DUSSOL Pascal, VASSEUR Marie, CABIANCA Thierry, LAPOUGE Maurice, MARCHAL Michel,
LOMBARD Philippe, SIMON Moeata, LECLERCQ Déborah, BOUSQUET Philippe, SWENDRA Bertrand,
VERNET Thierry, LOUBIÈRES BEYNEY Marie-Thérèse conseillers municipaux

PROCURATIONS : Dominique MAURY à Marie-Hélène VASSEUR
Karine PICADOU à Pascal DUSSOL

ABSENT EXCUSÉ : Emilie RIVAILLÉ CHARBONNIER

Marie-Thérèse LOUBIÈRES BEYNEY est élue secrétaire de séance.

EMPRUNT LONG TERME CAISSE EPARGNE

Monsieur Le Maire explique nous devons rembourser l'emprunt relais d'un montant de 467 800 € le
1^{er} octobre 2026.

Cet emprunt avait été contracté pour financer divers travaux : Rénovation énergétique de l'école,
travaux du couvent et la MAM

Le solde des subventions de la MAM ne seront certainement pas versées à cette date.

Afin de garder de la trésorerie, il est préférable de contracter un emprunt longue durée de 200 000€

Nous avons contacté la Caisse Epargne qui nous a fait les propositions suivantes :

Proposition 1 : Prêt moyen long terme indexé sur livret A

Durée : 180 mois

Taux résultant à ce jour : 2,90 %

Périodicité de remboursement : trimestrielle

Type amortissement : progressif à échéances constantes

Proposition 2 : Prêt moyen long terme indexé sur livret A

Durée : 240 mois

Taux résultant à ce jour : 2,90 %

Périodicité de remboursement : trimestrielle

Type amortissement : progressif à échéances constantes

Proposition 3 : Prêt moyen long terme taux fixe

Durée : 180 mois

Taux : 4,27%

Périodicité de remboursement : trimestrielle

Type amortissement : amortissement progressif à échéances constantes

Proposition 4 : Prêt moyen long terme taux fixe

Durée : 240 mois

Taux : 4,46%

Périodicité de remboursement : trimestrielle

Type amortissement : amortissement progressif à échéances constantes

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **200.000 EUROS** destiné au refinancement d'un prêt CAISSE D'EPARGNE correspondant à la proposition n°2 à savoir un taux à 2,90% comprenant un taux révisable indexé sur le taux du livret A et d'une marge de 1,40 % par l'an.

Cet emprunt aura une durée de **20 ans**

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, **en 20 ANS** au moyen de **trimestrialités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux révisable indexé sur le taux du Livret A augmenté d'une marge de 1,40 % l'an.**

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de **550 EUROS.**

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt moyennant une indemnité correspondant à 5% du capital remboursé.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

M. Pascal DUSSOL, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

AR Prefecture

024-212401509-20260428-48_2026-DE
Reçu le 19/05/2026

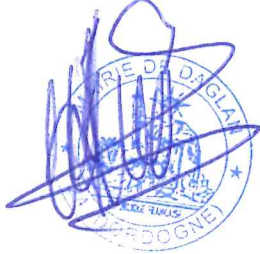
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Daglan, le 28 avril 2026

Le Maire,



La Secrétaire,

A blue ink signature consisting of stylized, overlapping letters.

Certifiée exécutoire

Reçue en Sous-Préfecture le :

Publiée le:

Le Maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication